

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

**ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION D'UNE UNITÉ CAPITALISABLE
COMPLÉMENTAIRE DES DIPLÔMES DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION
POPULAIRE ET DU SPORT**

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse, la ministre des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L. 335-5 et L. 335-6,

Vu le code du travail, notamment l'article L. 6111-1,

Vu le code du sport, notamment les articles D. 212-26, D. 212-42 et D. 212-58,

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre-mer, à Mayotte et à Saint Pierre et Miquelon,

Vu le décret n° 2019-894 du 28 août 2019 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat en Guyane,

Vu le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre,

Vu l'arrêté du 22/08/2003 portant création de l'unité capitalisable complémentaire Conduite de loisir sur quad

Vu le procès-verbal établi à l'issue de la délibération du jury le 22/12/2022,

ARRETE

Article 1^{er}. - L'unité capitalisable complémentaire Conduite de loisir sur quad des diplômes de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport est attribuée aux personnes dont les noms suivent :

N° du diplôme	Genre, nom et prénom Date et lieu de naissance				
BPUCCARA220006	Monsieur	MONJOT	Clément	11/02/2003	Beaumont
BPUCCARA220007	Monsieur	NIBERT- SIBERT	Malcom	03/06/2000	Les Abymes
BPUCCARA220008	Monsieur	VERPOORT	Adrien	03/10/1986	Calais

Article 2.- Le recteur de région académique d'Auvergne-Rhône-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LYON, le 22/12/2022

Pour le recteur de région académique d'Auvergne-Rhône-Alpes et par délégation,
le délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports



Arnaud FEUTRIER